

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 6 mai 2013, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Renée Vigneault, conseillère ainsi que Clermont Tardif, Jean-Claude Gagnon, Gérard Garneau et Bernard Barlow, conseillers formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est absente : Guylaine Blondeau, conseillère.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Vicky Labranche, inspectrice en environnement et permis et Constant Roberge, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Modification au règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney (étang de pêche)
 - Modification au règlement de zonage no 21 de l'ex-Vianney (bâtiment de L'Étoile
 - Dépôt des états comparatifs semestriels
 - Cercle des Jeunes ruraux de l'Érable
 - Demandes des Loisirs de Vianney
 - Fédération des sociétés d'horticulture
 - Assemblée générale de Réseau BIBLIO
 - Assemblée générale de la Corporation des chemins Craig et Gosford
 - Congrès ADMQ
 - Demande de la Maison de Jeunes (squeegy d'un jour)
 - Réclamation de Charles Tardif
 - Demande de Patricia Marcoux
 - Avis de motion : règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina
 - Avis de motion : règlement décrétant l'acquisition de l'immeuble situé au 385 rue Principale et des travaux d'agrandissement et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût
 - Dérogation mineure de 9223-2073 Québec inc.
 - Dérogation mineure de Jean-Claude Gagnon
 - Invitation de GROBEC
 - Demande de Sylvie Lemay et Alain Ruel
 - Demande de Léo Guillemette
 - Affiche « Jardins de vos Rêves »
 - Protocole d'entente avec la Société immobilière du Québec
 - Demande d'appui de Donald Langlois (CPTAQ)
 - Demande d'appui d'André Blondeau (CPTAQ)
 - Demande d'appui d'Éoliennes de l'Érable (CPTAQ)
 - Demande de VR Aventure
 - Entretien de l'aménagement paysager de la marina
 - Patrouille nautique
 - Soumissions MG-20B
 - Engagement des moniteurs (camp de jour)
 - Jeux de pétanque
 - Demande de Rénaud Mercier

- Pacte rural
- F) Rapport d'environnement et de voirie
- G) 2^e période de questions
- H) Présentation des comptes
- I) Clôture de la séance

Ajout du point : rampe de mise à l'eau

2013-05-138 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-139 Intersersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-140 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 et une copie du procès-verbal de la séance spéciale du 22 avril 2013, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 et le procès-verbal de la séance spéciale du 22 avril 2013 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 7 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2013-05-141 Prévisions de sorties

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
S. Tardif	SAAQ	Plessisville	2013-04-25
G. Garneau	CCCG	St-Jacques-Leeds	2013-05-22

2013-05-142 Adoption du 2^e projet de règlement d'amendement au règlement de zonage (ex-Vianney)

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, sans changement, le 2^e projet de règlement no 2013-128 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-143 Adoption du 2^e projet de règlement d'amendement au règlement de zonage (ex-Vianney)

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, sans changement, le 2^e projet de règlement no 2013-129 modifiant le règlement de zonage no 21 de l'ex-municipalité de Vianney. Adopté à l'unanimité des membres du conseil ayant le droit de vote sur la question, le maire ayant voté.

2013-05-144

Appui à Éoliennes de L'Érable (CPTAQ)

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Attendu que « Éoliennes de L'Érable », la « Demanderesse », doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, les autorisations requises afin de déplacer le bâtiment Étoile de L'Érable de plus de 5 m, d'aliéner, par cession de droit superficière, l'emplacement agrandi du bâtiment Étoile de L'Érable, incluant ses dépendances, et d'effectuer une opération cadastrale sur le droit superficière demandé;

Attendu que la « Demanderesse » a soumis à la municipalité son projet de demande d'autorisation à déposer à la CPTAQ;

Attendu que la municipalité a analysé les documents soumis par la « Demanderesse » afin de vérifier la conformité au règlement de zonage en vigueur (numéro 21 de l'ancienne municipalité de Vianney et ses amendements), ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire;

Attendu que le projet, tel que soumis par la « Demanderesse » comporte un aspect qui n'est pas conforme au règlement de zonage, mais pour lequel le Conseil a adopté un projet de règlement visant à le rendre conforme au dit règlement de zonage;

Attendu qu'en fonction de la nature de l'usage projeté, il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles en zone non agricole sur le territoire de la municipalité pour la réalisation de ce projet;

Attendu que la municipalité a étudié le projet d'Éoliennes de L'Érable en considérant les critères visés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de motiver sa recommandation;

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a déjà rendu une décision favorable relativement au bâtiment Étoile de L'Érable;

Attendu que l'investissement de 420 millions pour la réalisation du parc éolien de l'Érable a un impact important sur le développement économique de la région.

En conséquence, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Renée Vigneault et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand est favorable à la réalisation du projet d'Éoliennes de L'Érable sur son territoire.

Il est également résolu de requérir de la CPTAQ que la demande d'autorisation déposée par la « Demanderesse » soit traitée avec diligence.

La municipalité renonce pour sa part, au délai prescrit par la Loi afin que cette demande d'autorisation puisse franchir rapidement les étapes de validation auprès de la CPTAQ.

La municipalité convient qu'une copie de cette résolution soit expédiée à la CPTAQ, à la Fédération de l'UPA de Lotbinière - Mégantic ainsi qu'au mandataire de la « Demanderesse ». Adopté à l'unanimité des membres du conseil ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

MM. Gagnon et Tardif reprennent leur place à la table du conseil.

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 31 mars 2013 et ceux réalisés au 31 mars 2012. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2013, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2013 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2013-05-145 Don au Cercle des Jeunes ruraux de l'Érable

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu de verser 60 \$ au Cercle des Jeunes Ruraux de l'Érable pour une publicité dans leur bottin 2013. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-146 Centre municipal de Vianney

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu de louer le centre municipal aux Loisirs de Vianney les 26, 27 et 28 juillet 2013 pour le Festival du Montagnard au coût de 50 \$ pour les trois jours. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-147 Aide financière aux Loisirs de Vianney

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu de verser une aide financière de 500 \$ aux Loisirs de Vianney pour le Festival du Montagnard qui aura lieu les 26, 27 et 28 juillet 2013 pour le fonctionnement général du festival et/ou de la publicité incluant le logo de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-148 Affiliation à la Fédération des sociétés d'horticulture

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'inscrire la municipalité de Saint-Ferdinand à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec pour 2013 et de défrayer les frais d'adhésion de 90 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-149 Assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser Bernard Barlow et Gérard Garneau à représenter la municipalité de Saint-Ferdinand lors de l'assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se

tiendra à Nicolet, le 7 juin 2013 à 17h30. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-150 Assemblée générale annuelle de la Corporation des chemins Craig et Gosford

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser Gérard Garneau à représenter la municipalité de Saint-Ferdinand lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation des chemins Craig et Gosford qui se tiendra à St-Jacques-de-Leeds, le 22 mai 2013 à 19h30. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-151 Congrès ADMQ

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser les secrétaires Sylvie Tardif et Michèle Lacroix à assister au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec les 12, 13 et 14 juin 2013 et de défrayer les frais d'inscription de 460 \$ par personne (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-152 Autorisation à la Maison des Jeunes (activité du 1^{er} juin)

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser la Maison des Jeunes La Traversée 12-18 ans inc. de s'installer sur la rue Principale en face du numéro civique 201, en face de la marina et en face du numéro civique 1134 le samedi 1^{er} juin 2013 (en cas de pluie, le samedi 8 juin) de 9 heures à 15 heures pour l'activité « Squeegy d'un jour » en autant que la Maison des Jeunes informe la Sûreté du Québec de cette activité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-153 Réclamation de Charles Tardif

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu de rembourser à Charles Tardif les frais encourus pour réparer les dommages causés à son véhicule par un véhicule municipal, soit 1 747.62 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-154 Demande de Patricia Marcoux

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ à Patricia Marcoux, artiste violoniste, pour le développement de la culture en échange qu'elle fasse connaître son art à la population de Saint-Ferdinand par un spectacle à la Place municipale. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT FIXANT UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU À LA MARINA

Avis de motion est donné par Clermont Tardif, conseiller, qu'à une session subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement concernant la tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina.

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 385 RUE PRINCIPALE ET DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT

Avis de motion est donné par Renée Vigneault, conseillère, qu'à une session subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant l'acquisition de l'immeuble situé au 385 rue Principale et des travaux d'agrandissement et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût.

2013-05-155 Dérogation mineure de René Bilodeau pour 9223-2073 Québec inc.

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de 9223-2073 Québec inc. pour le 6480 route du Domaine du Lac afin de régulariser l'implantation du garage isolé avec une marge latérale du coin Ouest à 0,82 mètre au lieu de 1 mètre ce qui représente une dérogation de 0,18 mètre par rapport à la réglementation en vigueur. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-156 Dérogation mineure de Jean-Claude Gagnon

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de Jean-Claude Gagnon pour le 51 route Binette, savoir : en acceptant la construction d'un agrandissement de 14 pieds de largeur x 20 pieds de profondeur sur pieux du côté gauche de sa résidence existante avec obligation de fermer à l'aide d'un muret opaque l'espace sous l'agrandissement afin de camoufler le vide créé et les pieux de soutien. Adopté à l'unanimité des conseillers ayant le droit de vote sur cette question, le maire n'ayant pas voté.

M. Gagnon reprend sa place à la table du conseil.

2013-05-157 Journée d'information par GROBEC

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser Vicky Labranche et Jean-Claude Gagnon à assister à la journée d'information scientifique sur le bassin versant de la zone Bécancour organisée par GROBEC qui aura lieu le 13 mai 2013 au Manoir du Lac William et de défrayer les coûts de 30 \$ par personne. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-158 Demande de Sylvie Lemay et Alain Ruel

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accorder une permission spéciale et temporaire, soit du 7 mai 2013 au 1^{er} octobre 2013, pour installer un abri temporaire d'auto sur le terrain derrière la maison située au 505 route de Vianney appartenant à Sylvie Lemay et Alain Ruel le temps des rénovations de ladite maison. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-159 Demande de Léo Guillemette

Considérant qu'il n'y a pas assez d'espace dans les marges latérales;

Considérant que le solage est presque inexistant à l'arrière;

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Renée Vigneault et résolu d'autoriser l'installation d'une thermopompe sous la galerie avant de la maison située au

638 rue Principale appartenant à Léo Guillemette à la condition d'être adéquatement insonorisée afin de ne pas gêner les propriétés voisines et d'être camouflée par un mur opaque face à la rue. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-160 Affiche « Jardins de vos Rêves »

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claud Gagnon et résolu d'autoriser Pierre Séguin à installer une affiche de 4' X 8' des Jardins de vos Rêves sur le terrain du garage municipal en autant qu'elle soit conforme aux normes du ministère des Transports du Québec. De plus, il est résolu que M. Séguin adresse à la municipalité une demande d'autorisation à chaque année pour cette affiche. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-161 Protocole d'entente avec la Société immobilière du Québec

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser le maire Donald Langlois et la directrice générale Sylvie Tardif à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec la Société immobilière du Québec pour la cession du terrain déclaré excédentaire aux besoins de la SIQ et le réseau d'aqueduc rattaché à l'immeuble sis au 220 à 230 rue Principale. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-162 Appui à Donald Langlois et Diane Vigneault (CPTAQ)

Monsieur Donald Langlois, maire, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la demande consiste à obtenir l'autorisation d'utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie de 1226.28 mètres carrés sur la partie du lot no 651, rang 9, canton d'Halifax pour la construction d'une installation septique afin de rendre conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-r22) le terrain situé au 1510 route des chalets, lot no 651-6 du rang 9, canton d'Halifax;

Attendu que selon l'article 80 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, un lot ou une partie de lot contigu à un emplacement résidentiel construit avant la date d'entrée en vigueur du décret de région agricole désignée dont la superficie est inférieure à la superficie minimale requise par les règlements municipaux ou les règlements adoptés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) peut, sans l'autorisation de la commission, être aliéné ou loti afin d'être utilisé pour l'agrandissement de cet emplacement résidentiel dans le but de le rendre conforme à ces règlements jusqu'au moindre de la superficie minimale exigée ou 3000 mètres carrés. Si l'emplacement résidentiel concerné est localisé en front d'une bande riveraine, la superficie maximale permise est de 4000 mètres carrés.

Attendu que le terrain visé est réputé contigu et non pas contigu au terrain situé au 1510 route des chalets au fin de la loi, une demande d'autorisation est nécessaire;

Attendu que la municipalité considère que la superficie visée est minime et qu'elle ne nuit pas aux activités agricoles environnantes;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu qu'il n'y avait aucun autre endroit disponible en zone blanche et que tous les terrains contigus du terrain situé au 1510 route des Chalets sont déjà construits;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé Bernard Barlow résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par Donald Langlois et Diane Vigneault auprès de la CPTAQ visant à obtenir l'autorisation d'utiliser une superficie de 1226.28 mètres carrés sur une partie du lot 651 du rang 9 du canton d'Halifax pour des fins autres qu'agricoles, soit pour la construction d'une installation septique afin de rendre conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-r22) le terrain situé au 1510 route des chalets, lot no 651-6 du rang 9, canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers ayant le droit de vote sur cette question.

M. Langlois reprend sa place à la table du conseil.

2013-05-163

Appui à André Blondeau (CPTAQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la demande consiste à obtenir l'autorisation d'utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie de 7432 mètres carrés sur la partie du lot no 628 du rang 8, canton d'Halifax pour permettre au propriétaire actuel de donner à chacun de ses fils un terrain d'une superficie de 3716 mètres carrés (60.96 m x 60.96 m) chacun pour la construction de résidences;

Attendu que l'utilisation actuelle de l'emplacement visé est présentement utilisée à des fins de pacage;

Attendu que le terrain visé est situé face à une utilisation commerciale soit un aéroport et à proximité de plusieurs chalets (Domaine Boissonneault);

Attendu qu'une autorisation à la présente demande n'apporterait aucune contrainte nouvelle pour les activités agricoles et n'affecterait d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que la demande concerne la construction de résidences qui serviront aux deux fils du propriétaire actuel;

Attendu que la municipalité a fait une recherche pour identifier les espaces appropriés disponibles et conformes à la réglementation municipale en vigueur actuellement et que le nombre est d'environ 35 terrains;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie la demande présentée par André Blondeau auprès de la CPTAQ visant à obtenir l'autorisation d'utiliser une superficie de 7 432 mètres carrés sur une partie du lot 628 du rang 8 du canton d'Halifax pour des fins autres qu'agricoles, soit pour la construction de deux résidences. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-164 Demande de VR Aventure

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu de refuser la demande de VR Aventure d'installer une affiche publicitaire de leur commerce sur le site de la marina de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-165 Entretien de l'aménagement paysager de la marina

Considérant que la municipalité n'a reçu que la soumission de Brisson Paysagiste pour l'entretien de l'aménagement paysager de la marina;

Considérant le prix élevé de la soumission;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Gérard Garneau et résolu de rejeter la soumission reçue de Brisson Paysagiste pour l'entretien de l'aménagement paysager de la marina. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-166 Responsable entretien de l'aménagement paysager (marina)

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Clermont Tardif et résolu de retenir les services de Léo Lacroix, à titre de contractuel, comme responsable de l'entretien de l'aménagement paysager de la marina pour un montant de 16 \$ de l'heure pour une moyenne de 5 heures de travail par semaine et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de service. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-167 Patrouille nautique

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire une patrouille nautique sur le lac William;

Attendu que le territoire à desservir est le lac William faisant entièrement partie de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que le but est exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre des attributions qui lui sont confiées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec;

Attendu que pour ce faire, le patrouilleur assure, notamment, l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, le Règlement sur les petits bâtiments et le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance; toutefois, il lui est interdit de porter et d'utiliser toute arme prohibée dont notamment une arme à feu et l'Oleoresine Capsicum (poivre de cayenne);

Attendu que dans l'application des règlements mentionnés au paragraphe précédent, les personnes engagées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, n'auront pas à utiliser un équipement spécialisé, tels les appareils d'alcootest, le cinémomètre, etc.;

Attendu que les tâches reliées à cet emploi sont principalement de faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac William, de vérifier l'équipement de sécurité nécessaire à bord de l'embarcation selon le Règlement sur les petits bâtiments, de faire respecter et

d'informer les utilisateurs du règlement en vigueur sur le lac William, soit une vitesse de « 10 km/h sur une bande de 100 mètres de large à partir du bord du lac » ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;

Attendu que les personnes engagées comme inspecteurs municipaux seront en fonction à partir du 21 juin 2013 et ce, jusqu'au 2 septembre 2013 et que les personnes nommées pour faire appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et les règlements tels que ci-haut mentionnés sont :

Michael Fortier
2070, boul. des Sucreries
Plessisville G6L 1W6

Éric Chandonnet
921, 5^e rang Est
Plessisville G6L 2Y2

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu que, par la présente résolution, la municipalité de Saint-Ferdinand nomme les personnes ci-haut mentionnées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique pour appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et tout autre règlement tel que mentionné dans les attendus ci-haut. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-168 Engagement des moniteurs (camp de jour)

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'engager les monitrices suivantes à compter du 25 juin 2013 pour 7 semaines selon un horaire variant de 3 à 35 heures par semaine : Krystelle Martineau Lambert, Sara Grenier et Sabrina Beaudoin au taux horaire de 10,40 \$; Katy Henri, Johannie Lemay, André-Philippe Côté et Sarah-Ann Messier au taux horaire de 10,15 \$ et Jessy Breton au taux horaire de 11,75 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-169 Pacte rural (financement)

Considérant qu'il y a lieu de modifier les montants identifiés pour l'aide financière pouvant être accordée par le pacte rural;

Considérant qu'il y a lieu d'annuler la résolution no 2013-04-131 adoptée en date du 22 avril 2013 sur le même sujet;

Considérant que la municipalité a déposé au CLD de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

En conséquence, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand recommande à la MRC de l'Érable le financement des projets suivants à partir de l'aide financière du pacte rural et ce, pour les montants indiqués :

- Projet 1 (toit du belvédère) : 138 134.00\$
- Projet 2 (panneaux d'accueil) : 20 803.78\$

Il est de plus résolu d'annuler la résolution no 2013-04-131 adoptée en date du 22 avril 2013. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-170 Pacte rural (engagement financier projet 1)

Considérant que la municipalité a déposé au CLD de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

Considérant que la municipalité a présenté 2 projets suite à la démarche de consultation réalisée dans la communauté;

Considérant que l'un des 2 projets est l'agrandissement du toit du belvédère;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage financièrement pour un montant prévisionnel de \$ 33 534.00 pour le projet no 1 soit l'agrandissement du toit du belvédère présenté dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-171 Pacte rural (engagement financier projet 2)

Considérant que la municipalité a déposé au CLD de l'Érable tous les documents requis en lien avec sa démarche de réflexion et de consultation réalisée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable;

Considérant que la municipalité a présenté 2 projets suite à la démarche de consultation réalisée dans la communauté;

Considérant que l'un des 2 projets est la confection et l'installation de panneaux d'accueil;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage financièrement pour un montant prévisionnel de \$ 4 800.95 pour le projet no 2 soit Panneaux d'accueil présenté dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-172 Rampe de mise à l'eau de la marina

Considérant que la rampe de mise à l'eau de la marina municipale nécessite une réfection;

Considérant que la rampe est âgée d'au moins 20 ans et qu'elle a toujours été au même endroit;

Considérant qu'il n'y a pas de frayère établie à cet endroit;

Considérant que la géométrie des lieux ne sera pas modifiée;

Considérant qu'il est primordial d'apporter une réfection de la rampe de mise à l'eau avant la saison estivale;

Considérant que le dossier a été présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi qu'au ministère des Ressources naturelles;

Considérant l'urgence d'avancer ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Gérard Garneau et résolu de mandater monsieur le Maire Donald Langlois et les conseillers Bernard Barlow et Clermont Tardif à demander une rencontre avec les ministères concernés et à autoriser les dépenses encourues si la rencontre a lieu à l'extérieur de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-173 Rapport d'environnement

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'avril 2013 tel que présenté par Vicky Labranche,

inspectrice en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-174 Rapport de voirie

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport de voirie d'avril 2013 tel que présenté par Constant Roberge, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 2 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2013-05-175 Présentation des comptes

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois d'avril 2013 tels que présentés pour un montant de 190 551.17 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2013-05-176 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 21h40

Maire

Secrétaire-trésorière